

Beaulieu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 40

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vétique. Mais nous ne voulons pas refaire l'histoire de ce grand patriote; elle est trop connue. Ce qui l'est moins, c'est sa vie privée. Voici une lettre de lui, extraite des Archives cantonales, où se montre le simple citoyen, dans sa maison de Romainmôtier.

« Citoyens municipaux,

» La loi vous ayant confié la police de sûreté de la ville de Romainmôtier, je m'adresse à vous pour faire cesser un abus qui porte atteinte à cette sûreté.

» Les jeunes garçons ont pris l'habitude de se rassembler devant ma maison et ses dépendances pour y jouer aux quilles, aux palets et autres jeux. On ne peut en sortir ni les passants suivre leur chemin sans courir les risques d'être plus ou moins grièvement blessé. Il y a déjà eu plusieurs accidents de cette nature; hier, entre autres, ma grosse servante en traversant la rue a reçu un premier coup de pierre qui lui a entamé la jambe, et un second qui lui a fait une contusion qui la fait beaucoup souffrir et ne lui permet pas de faire usage de sa main. Je vous dénonce ce fait et vous invite, non à le punir, mais à le prévenir pour la suite, en interdisant d'une manière efficace le choix des rues et grands chemins pour les ébats de la jeunesse.

» Je suis persuadé que vous aurez égard à mes représentations et que vous voudrez bien remédier incessamment à cet abus, sans que je sois obligé de recourir aux autorités supérieures.

» J'ai l'honneur d'être, citoyens municipaux, votre très affectueux concitoyen.

» Maurice Glayre.

» Romainmôtier, le 29 mars 1813. »

Ceci, Maurice Glayre l'écrivait à 70 ans. L'âge ne l'avait pas aigri contre la jeunesse. Peut-on dénoncer avec plus de mansuétude qu'il le fait l'accident survenu à sa domestique? Il n'entend pas que les joueurs de quilles et de palets soient privés de leurs divertissements, pourvu que le public n'en souffre pas et que sa « grosse servante » ne risque plus de se voir rompre bras et jambes. Si cette dernière vivait encore, elle dirait sans doute que Maurice Glayre était aussi bon maître que bon patriote.

Les roues et les ailes.

Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, écrivait à la fin du XVIII^{me} siècle :

« Plusieurs ordres de gens qui se servaient eux-mêmes il y a trente ans se font servir aujourd'hui; ceux qui allaient à pied vont à cheval, ceux qui allaient à cheval vont en voiture; ils trouvent même le cabotement des voitures publiques trop rude, et les derniers artisans ne voyageront bientôt plus que dans des carrosses à ressorts bien liants. »

On peut s'imaginer ce que dirait Tissot s'il nous voyait rouler en chemin de fer, en tramway électrique, en automobile, et voler en dirigeable ou en aéroplane par dessus les lacs, les mers et les montagnes.

Que nous sommes loin du temps où le comble du luxe consistait à voyager dans des carrosses « à ressorts bien liants ! »

CHAGRIN — BON CŒUR — PATIENCE

DANS les communes de la campagne vaudoise, il est d'usage de faire la grande lessive en automne, lorsque les grands travaux sont finis et que le temps permet de ranger le linge après la mise en état.

M^{me} la Syndique, ayant fixé le grand jour, se rendit comme d'habitude chez la Fanny, la Greffière, et chez la Zabeau, la femme de l'huissier, requérir leurs services.

Le jour arrivé, le soleil était radieux, les vi-

sages de nos trois commères exprimaient la plus parfaite bonne humeur, les maris étaient à l'ouvrage, les chats respiraient à l'aise, et autour du bassin de la fontaine les langues allaient leur train, surtout après les 10 heures. On prétend même que cela allait si bien qu'une personne appuyée contre le goulot n'entendait pas le bruit de l'eau tombant dans le bassin.

Tout-à-coup, la Syndique s'adressant à la Greffière lui dit :

— Dis-voir, Fanny, quand nos hommes vont à leur tenable de la municipalité, ils ne peuvent pas rentrer directement à la maison sans passer par l'auberge, d'où le garde doit souvent les déloger, ce qui n'a pas trop bonne façon pour des hommes d'autorité et qui, il s'en faudrait peu, voudraient encore aller par le Grand Conseil, tandis que nous, il faut qu'ils soient en ordre quand ils sortent et il faut attendre leur rentrée sans nous accorder aucun plaisir.

— Oh ! bien voilà, dit la Fanny, on a encore les bonnes tasses de café ou de thé qu'on se fait et dont ils ne savent rien.

— Qu'est-ce que c'est que ça ! ne font-ils pas encore de temps en temps un petit extra en sortant de la municipalité ! J'ai réfléchi, il nous faut, les trois, faire aussi un extra. Qu'en dis-tu, Zabeau ?

— Eh bien, oui, il faudra voir, mais ce sera bien difficile.

— Oh ! j'ai pensé à tout, riposte la Syndique, ils vont bientôt faire les mises des bois, ce sera le moment de profiter.

L'affaire admise en principe, la Syndique propose de fournir le jambon, la Greffière apportera le vin et la femme de l'huissier sera chargée du pain. La fête aura lieu dans la chambre de derrière du Syndic ; on ne sera pas dérangé.

En femme pratique, la Syndique, qui pense à tout, même à certaines affaires communales qu'oublie son mari, dit :

— Ce n'est pas tout que ça, il va se passer quelque temps avant les mises, et, comme nous aurons l'occasion d'en parler, que les murs ont des oreilles et que la chose doit rester secrète, il est entendu que nous appellerons le jambon *bon cœur*, le pain sera le *chagrin* et le vin sera *patience*, de sorte que personne n'y comprendra rien, pas même la fine mouche de Mariette qui ne perd pas un mot de ce qui se dit devant elle.

Le jour si impatiemment attendu, les fonctionnaires communaux partent pour les mises ; la journée est belle, la rentrée sera tardive ; les dames, dans la jubilation, sont exactes au rendez-vous.

La Zabeau à l'huissier la première a posé couteau et fourchette. M^{me} la Syndique l'encourage à se servir, à quoi elle répond :

— Je suis tant pleine de *chagrin*, que je ne puis manger de *bon cœur*, il nous faut reprendre *patience*.

X.

Les pieds dans le plat. — Au sortir de la représentation de bienfaisance :

— Mademoiselle, vous avez rendu le rôle de Marguerite divinement bien.

— Flatteur ! vous savez bien que pour le jouer convenablement, il faut être jeune et belle !

— Mais, mademoiselle, vous avez précisément montré le contraire....

LOU PATOIS DAO VESIN

C'EST le rôle du *Conteur* de défendre la cause du patois en général et celle du patois vaudois, en particulier.

Voici, pour varier un peu, deux jolies chansons populaires en patois d'Undervelier (Jura-Bernois). Elles sont extraites du « Dictionnaire historique des paroisses de l'Evêché de Bâle », par M. A. Daucourt.

I ai in aimant.

I

Maman, i ai in aimant
Che piaigin !
Ai me vint revoi bin servant
Ai l'é enne bonne pai derie
Pai devaint,
Voili ses agréments.

II

Ai l'é le nai pointu
Ci bossu,
Lés tchaimbes che tordjus,
Enne goërdge sain pareil
Comme an n'ont djemais vu
Ni cognu,
Fendu djainque és areilles,
Ai peu le pois tonju.

III

Ai vint daint mai mègeon
Ci mignon,
Tchermay totes ses façons,
Che grandes
D'in demé pie de long.

IV

O ouais ! i ne sais que pensay
De ci bossu,
C'a le bouebe di gros mairtchaid,
Et s'ai vint ai aivoi des afaints
Ai ressemblerait tot pitie en iote père
Dain tos ses agréments.

V

En les ont mairiay
Tos les dous.
Le tiurie en riant de voi veni
Ci bossu
Se présentay ai mairiay
En ont sannay les sieutches
Po le commun ressembray.

Tiaint veux-te te mairiay ?

I

Djeain Nicolas, mon petit fleu, mon aimi,
Tiaint veux-te te mairiay, dis le me, dis ?
Tiaint i serai gros, mai mère, qui vos l'dis
Ce n'a pe mitenaint, qui seus peté, ô dé nani.

II

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo tiu veux-te te mairiay, dis le me, dis ?
Aivo lai fêie di roi, mai mère, qui vos l'dis,
Ce n'a pe lai boirdgriere des tchievres, ô dé nani.

III

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Vou lai veux-te mannay, dis le me, dis ?
Dain in bé tchéti, mai mère, qui vos l'dis, [nani].
Ce n'a pe dain enne lodge de tchairbonnie, ô dé

IV

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo quoi lai veute mannay, dis le me, dis ?
Aivo enne voiture, mai mère, qui l'dis,
Ce n'a pe aivo enne tchairratte, ô dé nani.

V

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Que iy veute bayé ai maindgie, dis le me, dis ?
I iy veux bayé ai maindgie dés bés reutis, mai [mère, qui vos l'dis,
Nian pe des paloures de pomates, ô dé nani.

C'est la faute à Médor. — Une dame à sa jeune amie, mariée depuis peu :

— Tu bats Médor ! Qu'a-t-il donc fait ?

— J'avais apprêté pour le dîner un plat de mon invention : de la queue de bœuf aux radis ; mais mon mari n'a pas voulu y toucher ; je le donne alors à Médor, et ce vilain gourmand s'en éloigne avec une mine de dégoût !

BEAULIEU

BEAULIEU, qui vient de voir l'admirable Exposition suisse d'agriculture, faisait partie d'une vaste propriété comprenant jadis des terres appelées Es Bergières, soit le Grand-Pré, au centre, le Champ des Colisses au-des-

sus, et les Uttins au-dessous. En 1670, les Uttins appartenaient à honorable Pierre des Ruynes. Le justicier d'Illens les possédait en 1721. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, toutes les terres ci-dessus furent acquises par le colonel Berset, qui avait servi en Hollande, et par J.-H. Mingard, qui fut pasteur à Assens et à qui on doit un *Abrégé élémentaire de l'histoire universelle*, ainsi que divers articles de l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Les nouveaux propriétaires bâtirent aux Uttins une belle maison de campagne qu'ils baptisèrent Beaulieu, nom qui par extension fut bientôt appliqué à la prairie du Grand-Pré. Beaulieu fut quelque temps la résidence de Necker, le restaurateur des finances de la France sous Louis XVI; il y écrivit son ouvrage sur l'administration des finances; c'est là que mourut sa femme, née Curchod.

Le professeur Conod était devenu possesseur de ce domaine par son mariage avec M^{lle} Mingard. Ses héritiers le vendirent à une société qui le disloqua pour la construction de villas qui formèrent le quartier de Beaulieu. Les champs furent convertis en une place d'armes pour les revues et l'exercice des milices. En 1860, Rodolphe Blanchet, vice-président de l'Instruction publique, J.-F. Jacob-Daniel Vallotton, membre de la municipalité, et Ch.-André Servet cédèrent Beaulieu, moins la maison de campagne dite le château, à l'Etat de Vaud et à la ville de Lausanne, pour le prix de fr. 90,033. Huit ans plus tard, la ville racheta de l'Etat, à raison de fr. 30,000, la moitié de la place d'armes. Elle devint ainsi propriétaire de tout ce terrain, à la condition, dit l'acte de vente, qu'elle lui « conservera le caractère de propriété nationale, destinée aux fêtes et réjouissances publiques ». L'année dernière, Lausanne a arrondi sa superbe propriété par un second achat de terrains aux Bergières. C'est sur ce nouveau morceau que s'élevaient les tentes abritant les écuries, les étables et la basse-cour de l'Exposition d'agriculture.

A Beaulieu furent célébrés, comme on sait, les tirs fédéraux de 1836 et de 1876, tous les tirs cantonaux depuis 1848, les grandes manifestations patriotiques de 1898 et de 1903, la fête fédérale de gymnastique de 1909, pour ne citer que les plus marquantes des solennités populaires. A la beauté que cet emplacement doit à son cadre naturel se joignent des souvenirs qui rendent son nom doublement cher à tout cœur vaudois.

UNE INSCRIPTION BERNOISE¹

LE Musée d'Avenches possède une inscription qui, pour ne pas être romaine, mérite pourtant quelques minutes d'attention.

Elle était encastée dans le mur d'un pont sur la vieille Broye, route de Villars; lors de réparations faites à ce pont en 1902, elle a été enlevée et transportée au Musée.

Le bloc de pierre sur lequel elle est gravée, en belles majuscules, mesure 69 cm. de hauteur sur 84 cm. de largeur.

En voici la copie, rigoureusement exacte :

AVENCHE EN TOVEN (sic.)
SEVRTE SVR CE LIEV
POVRRAS ALLER LOVE
DONC CE HAVT DIEV

16 2 49

C'est-à-dire : Avenche, en toute
sûreté sur ce lieu
pourras aller; loue
donc ce haut Dieu.

On remarquera que si l'on additionne la valeur, en chiffres romains, des lettres dépassant la ligne, on arrive à la somme de 1649, nombre répété en-dessous en chiffres arabes :

DD	= 2 fois	500 = 1000
CCCC	= 4 »	100 = 400
LLLL	= 4 »	50 = 200
VVVVVVVV	= 9 »	5 = 45
III	= 4 »	1 = 4
		1649

Ce genre d'amusettes a été en vogue dès les débuts de la Renaissance, sinon plus tôt déjà. Souvent les rédacteurs des inscriptions ainsi conçues ont été obligés à se livrer à de véritables tours de force d'ingéniosité; mais ce qui en pâtit maintes fois, c'est la clarté et le sentiment poétique. Il en existe de nombreux spécimens en latin, en italien, en français, et bien probablement en d'autres langues aussi.

Dans le cas de notre inscription, le tour de force n'a pas été sans quelque violence; ainsi, pour obtenir le nombre voulu de I, il a fallu surélever les deux hastes du N au milieu de la première ligne.

Le rédacteur de ces lignes a eu évidemment l'intention de faire des vers de dix syllabes, témoin la rime *Lieu* avec *Dieu*. L'ouvrier tailleur de pierres qui les a gravées ne savait pas du tout le français, puisqu'il a mis TOVEN, qui n'a aucun sens, au lieu de TOVTE. Le « poète », auteur de ces vers (?) le savait-il beaucoup mieux? Cruelle énigme!

Le bailli d'Avenches, en l'an de grâce 1649, était Jean-Rodolphe Wurstenberger. Y aurait-il trop de méchanceté à soupçonner Monsieur le bailli d'être pour quelque chose dans la confection de ce « distique »?

William CART.

L'enfant terrible. — Le flancé, à Toto : « Donne-moi un lécot, mon ami, et porte bien vite cette boîte de pralines à ta sœur. »

Toto : « Les autres flancés me donnaient les pralines à moi, et le lécot à ma sœur. »

Spectatrices XX^e siècle. — Que pensez-vous, madame, de la comédie de mœurs que notre troupe a jouée cette semaine?

— Ne m'en parlez pas, c'était un scandale : après le premier acte, j'ai renvoyé mon mari à la maison; au deuxième, j'ai engagé ma fille à le suivre; enfin, au troisième, j'ai dû m'en aller moi-même!

REVEZ-Y, AU BOUC A CRÉDIT!

Mon ami Charles fut dès ses jeunes années un enfant terrible; nul travers n'échappait à sa perspicacité et à ses sarcasmes. Si vous vous figurez que son séjour prolongé sur les bords de la Gironde lui ait fait perdre quoi que ce soit de son franc-parler (espère un peu, mon bon!), vous êtes joliment loin de compte. A la première occasion, son indignation fuse et éclate comme un bouchon de champagne et sa verve se donne carrière.

Ainsi l'autre jour, à l'Exposition d'agriculture, il est ravi, il s'exalte, il admire : « Que c'est beau! quel color! quel coup d'œil! » — Aux étables bovines, il est enthousiasmé devant ce bétail superbe : « Regardez-moi ces formes, cette fine tête, ... ce colosse! » — Mais derrière lui s'avancent deux jeunes filles, des servantes de la vallée de l'Aar, selon toute apparence, dont l'une, en minaudant, tire tout-à-coup son mouchoir et dit à haute voix : « *Es stinkt doch furchtbar hier!* »¹ — Alors mon ami Charles s'exclame : « Non, écoutez-moi donc ces nymphes potagères! *Es stinkt doch furchtbar hier!* Je vous demande un peu; il n'y a pas six mois que ça jouait encore sur la courtine paternelle

et maintenant ça ne supporte plus l'odeur de la bouse depuis que, chez leurs dames, elles ont appris à respirer l'ylang-ylang. Si ça ne fait pas pitié, etc., etc. » — Aux rires homériques de la galerie, les pauvres maidschi s'empressèrent de se soustraire à une nouvelle bordée de lazzi et d'aller voir plus loin, chez les jolis représentants de la racine caprine, si peut-être l'odeur se rapprochait davantage de l'ylang-ylang.

Voilà comme il est, mon ami Charles.

ZIN.

CHARABIA INDUSTRIEL

UN de nos confédérés du canton de Glaris présentait, à l'Exposition suisse d'agriculture, des vases à fleurs, dont il vantait les mérites dans le prospectus suivant :

Les cuveaux de fleurs et de plantes d'ETERNIT aussi que les caisses à semence, les caisses décoratives pour les fenêtres et balcons sont le plus pratique qu'il y a sur le monde.

Ceux-ci établis chez divers autorités d'horticulture ont la préférence d'être prisé comme l'article le plus solide de tous ces genres et avec raison.

Les cuveaux d'Eternit qui sont proportionnellement connus trop peu, se trouveront chemin chez tous les amis de fleurs et de plantes ayant une durabilité sans pareil contre la pourriture et la vermoulure supportant chaleur et froidure. — Les prix sont tenus si bas que possible et nous nous permettons de vous faire attentif au prix-courant ci-joint.

Chaque grandeur sera fabriquée tout à l'heure.

Les « cuveaux proportionnellement connus trop peu » ont valu à leur exposant une médaille d'argent. Il faut croire qu'ils valent mieux que leur prospectus.

Veut-on un autre exemple de la liberté dont usent avec notre langue les industriels qui prétendent la connaître? Qu'on savoure ceci :

„ KING “

le meilleur briquet à pyrophore.

Instruction et explication d'usage :

a) Après l'ouverture du vis a on abreuve l'ouate à l'intérieur du briquet avec de benzine ordinaire à laide d'une compte-gouttes. Une remplissage durera environ 8 jours en cas d'usage normal

b) Ayant ouvert le vis b, placé au fond du briquet, on remarquera un plumet-spiral à la cheville de fer cérique. En cas que ce matériel est consommé on le peut remplacer par un nouveau; ce remplacement se fait en ouvrant le vis a et le plumet, numi avec un rivet après quelle procédure il faut introduire la nouvelle cheville de fer cérique au lieu du reste de la vieille. Cette cheville donne quelques mille d'inflammations.

c) En poussant dedans le bouton de pression on fait sauter le couvercle et en même temps la mèche s'allume. Point de manque!

Nous ne garantissons que pour telles chevilles d'inflammation que furent fournis directement.

En fait de chevilles, bon fabricant, votre morceau est parfait, et c'est bien le cas de s'écrier avec vous : « Point de manque! »

Le petit tapin. — Dis, papa, tu m'achèteras un tambour à la foire?

— Non, mon garçon, ça fait trop de bruit.

— Mais je ne t'aperai dessus que quand tu dormiras bien fort, papa.

A Bel-Air. — Cette semaine ont débuté avec un grand succès, sur la scène du Kursaal : Jane Guy, gracieuse chanteuse; Hollowed, équilibriste; Karls, ventriloque avec ses poupées; les Trévallys, avec leurs chiens; Lamousse, imitateur excentrique; Jane Lison, diseuse à voix; La Bodoni et Solinsky, danseurs réputés; le quatuor Will, cyclistes comiques; Cok-Relly, qui présente un chantecler véritable, et enfin, le vitographe qui donne 600 mètres de vues nouvelles.

Ce programme est l'avant-dernier des variétés, car l'opérette commence le 14 octobre.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie FATIO & GREC.

¹ Nous empruntons cet intéressant article au dernier Bulletin de l'Association pro Acentico.

¹ En français : « Ça sent bien mauvais, ici ! »